GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS												
	USAGES	c1	commerce de détail		■							
		c4	atelier artisanal		■							
		c5	commerce artériel léger		■(a)							
		c9	récréation intérieure		■(b)							
		c14	centre commercial		■							
		p1	communautaire récréatif			■						
		u1	utilité publique légère			■						
	LOGEMENTS	Nombre de logements		min.	0	0						
		Nombre de logements		max.	0	0						
	STRUCTURE / BÂT	Isolée			■							
		Jumelée										
		Contiguë										
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	--						
		Largeur minimum		(m)	7	--						
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	67	--						

TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	1200	--					
		Largeur minimum		(m)	30	--					
		Profondeur minimum		(m)	30	--					

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION											
	MARGES	Avant minimum		(m)	8	--					
		Avant maximun		(m)	--	--					
		Latérale minimum		(m)	2	--					
		Total des deux latérales minimum		(m)	6	--					
		Arrière minimun		(m)	8	--					
		Espace naturel		(%)	--	--					
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,3	--					
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--					
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES											
					(1)(2) (3)(4) (5)						

SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE:	Ca 734
Commerciale de type artériel	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) excluant les magasins de vente d'articles pour la piscine, les quincailleries et les ateliers de débosselage

(b) uniquement les établissements de conditionnement physique et gymnases

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville

(2) Art. 14.8.2 - Centre commercial de type artériel

(3) PIIA 007 - Routes 117 et 329

(4) Abrogé

(5) Abrogé

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2019-06-21	2019-U53-78	retrait c7

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	**2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	**2009-U54**
MISE À JOUR:	**juin-19**

734